LETTRE ET ARRÊTÉS

Relatifs à l'Aſſaſſinat de M. PLANTER, Négociant à Vernonet, & la Miſſion de MM. Rouſſeau & Grandin, Repréſentans de la Commune de Paris, Députés à Vernon.

Vernon, ce 31 Octobre 1789.

MESSIEURS,

Notre premier ſoin, en arrivant à Vernon, a été de nous inſtruire du lieu de la retraite de M. Planter. Le Comité de la Ville l'ignoroit; mais le ſieur Langlois, Meſſager, nous a appris qu'il l'avoit conduit chez M. Biſſon de la Roque, à Gaillon. M. Rouſſeau, mon Collégue, s'étant chargé de faire exécuter, pendant mon abſence, les ordres de Sa Majeſté, je ſuis parti ſur le champ avec une Eſcorte de ſix Cavaliers, commandée par M. le Chevalier d'Eſtimauville. M. Biſſon de la Roque nous a déclaré que le Peuple de Gaillon l'avoit menacé de manière à faire craindre pour ſes jours, parce qu'il avoit donné retraite à M. Planter, & que M. Planter étoit allé juſqu'à Rouen, dans une Auberge où il ne s'étoit pas fait connoître. Nous avons laiſſé notre Eſcorte à Gaillon, & nous avons pouſſé juſqu'à Rouen, où nous l'avons trouvé. Vous n'entendrez ſans doute pas ſans intérêt les détails de l'aventure cruelle qui a mis ſes jours dans le plus grand danger.

Mardi dernier, 27, dans la matinée, M. de Saint-Hilaire, Aide-Major de la Garde-

Nationale de Vernon, en vertu de l'ordre verbal à lui donné par le Comité de cette Ville, s'eſt tranſporté à Gagny pour y empêcher les Fermiers de tranſporter des grains & farines de l'Election de Vernon à la Roche-Guyon. Le Comité de la Roche-Guyon, inſtruit de ce fait, a envoyé arrêter M. de Saint-Hilaire, l'a interrogé & l'a mis en liberté; mais quelques Particuliers de la Milice de la Roche-Guyon, mécontens du jugement du Comité, ont animé les autres en, diſant qu'il falloit conduire à Paris M. de Saint-Hilaire. On a couru après lui; & déjà on l'emmenoit du côté de la Capitale, lorſque l'Officier des Troupes réglées qui ſont à la Roche-Guyon, les a arrêtés.

La nouvelle que M. de Saint-Hilaire étoit pris, eſt bientôt parvenue juſqu'à Vernon, où le bruit s'eſt répandu qu'on vouloit le pendre à la Roche-Guyon. Le Comité a fait ſonner le tocſin; les Milices de Vernon, de Vernonet, Bizy & Gamilly, villages voiſins, ſe ſont armés de fuſils, de ſabres, de haches & de fourches; M. le Marquis de Villers, Commandant, devoit ſe mettre à leur tête. Il avoit fait demander un cheval à M. Planter, qui le lui avoit promptement fait ſeller. Toute cette Milice, armée & en déſordre, paſſant devant la Tour de Vernonet, où demeure M. Planter, pour ſe rendre à la Roche-Guyon, quelques mauvais ſujets ſont montés juſques dans ſon cabinet, lui ont tenu des propos inſultans, lui ont dit qu'il falloit aller avec eux au ſecours de M. de Saint-Hilaire; & l'un d'eux, lui poſant la bayonette ſur le ventre, a menacé de l'enfoncer

s'il ne les ſoivoit. M. Planter, quoique d'un âge qui ſembloit l'en diſpenſer, s'eſt habillé auſſitôt & eſt deſcendu pour les accompagner. Dans ce moment, la Milice qui avoit rencontré, à la ſortie de Vernonet, M. de Saint-Hilaire, eſt revenue ſur ſes pas, & a trouvé M. Planter qui ſortoit de la Tour. Quelques-uns de ces Gens armés, mal-intentionnés, ont crié que c'étoit un accapareur; qu'il étoit cauſe de la diſette, & qu'il faiſoit mourir le Peuple de faim. Sur le champ, on s'eſt emparé de lui; quelques-uns vouloient le jetter de deſſus le pont dans la rivière; M. Feuillet, Boucher à Vernonet, s'y eſt oppoſé avec vigueur. M. de Saint-Hilaire lui a donné quelques Gardes, qui, avec grande peine, l'ont conduit à l'Hôtel-de-Ville, au milieu des hommes, des femmes & même de cette Milice qui crioient qu'il falloit le mettre à la lanterne.

Pour le ſouſtraire à la multitude, on l'a fait monter dans la Salle du Comité, au premier étage; les portes ont été fermées; le Commandant a poſté quatre hommes au Rez-de-chauſſée, deux dans l'Antichambre & trois dans la Salle du Comité. Preſque tous les Membres du Comité ſe ſont retirés. Je dois cependant rendre juſtice à la bravoure que deux d'entr'eux, MM. Renoult & Rigaud, fils, ont montré dans cette circonſtance. M. Renoult n'eut pas plus tôt entendu dire à ſa mère que la vie de M. Planter étoit en danger, qu'il s'arma d'un fuſil à deux coups, & courut promptement à l'Hôtel-de-Ville, qu'il vit entouré de Gens armés qui croient, ainſi que les femmes, qu'il falloit pen-

dre (ce gueux de Planter). Il paſſe à travers les bayonnettes, les haches, les fourches, parvient juſqu'à M. Planter qu'il trouve la tête & les pieds nuds. Il engage le ſieur Cheval, Cavalier de la Maréchauſſée, à tenir ferme; un inſtant après, la Garde eſt forcée; la porte de la Salle s'entr'ouve; deux Particuliers armés, les ſieurs Regnier & Noyer, ſe préſente de manière à faire craindre quelque mauvais deſſein; M. Planter ſe réfugie derrière le ſieur Renoult, qui demande avec fermeté à ces deux Particuliers quelles ſont leurs intentions; ils répondent qu'ils veulent voir M. Planter. Il ne faut pas ſe contenter de le conſidérer, il faut nous aider à le défendre & à le ſauver, leur dit, du même ton, M. Renoult. Ils ſe ſont unis à lui.

Le Peuple, toujours en fureur, fait entendre ſes cris menaçants; au même inſtant, la Salle eſt remplie de Gens armés qui entrent les uns par la porte, les autres par les fenêtres, ayant eſcaladé le balcon, au moyen d'une échelle. M. de S.-Hilaire & M. Rigault, fils, avertis de ce déſordre, retournent à l'Hôtel-de-Ville, monter par l'échelle qu'ils renverſent quand ils ſont ſur le balcon. Vainement ceux qui gardoient M. Planter veulent le défendre, & M. Renoult le retenir, il en eſt ſéparé & jetté à la renverſe ſur la table. M. de Saint-Hilaire & une autre perſonne prennent M. Planter à braſſe-corps; mais on le tire par les cheveux, & ils ſont entraînés avec lui juſques deſſous la corde du fatal réverbère. Le Peuple le maltraite de toutes les manières, & veut lui paſſer cette corde au col

pour le pendre. M. Renoult se reléve, s'arme de son fusil, & veut rejoindre M. Planter; l'escalier est hérissé d'armes de toutes espéces; il se détermine à passer sur le balcon; il apperçoit la corde tendue; il veut la couper de ses deux coups de fusil; M. Rigaut, fils, la coupe avec son sabre, & reçoit en ce moment, sur la tête, un coup de bâton qui le força de se retirer. M. Renoult descend, se fraye un passage à travers la foule, s'empare une seconde fois de M. Planter, lui tourne le dos contre une boutique, le défend, à l'aide de quelques bons Citoyens, contre la multitude qui veut l'enlever; il pare avec son fusil les coups de toutes sortes d'armes qu'on cherchoit à leur porter; il reçoit un coup de fusil sur la main, & pare avec le sien un coup de hache qui lui glissa le long de la tête & de l'épaule.

Je ne dois pas oublier l'action héroïque d'un Anglois, demeurant à Vernon (le sieur Nécham, âgé de vingt ans); lorsqu'il vit M. Planter en danger, il courut se placer au-devant de lui, pria, conjura le Peuple de ne lui faire aucun mal, & ajouta, avec intrépidité: « Vous me » voyez sans armes; mais on me passera sur le » corps, avant que d'arriver à M. Planter ».

M. Planter cependant est enlevé une seconde fois, & le sieur Renoult, son courageux défenseur, renversé sur une chaîne de fer qui tient à l'Hôtel-de-Ville & à une borne. Il se releve promptement, précéde M. Planter que l'on conduisoit à la maison de M. le Marquis de Villers. Il fait réflexion en chemin que le poste est peu dangereux; il passe derrière lui

pour le mettre à couvert de la foule qui le suivoit & le pressoit. Arrivés à la porte désirée, on sonne, mais inutilement; l'effroi étoit dans la maison; personne n'ose ouvrir.

M. Planter, le dos tourné contre la porte, se trouvoit au moins en sûreté d'un côté, tandis que MM. Renoult, Noyer, Regnier & quelques-autres font face & résistent à la multitude qui presse & qui menace. Ils évitent d'employer la violence qui, loin d'intimider le peuple, auroit augmenté sa fureur. M. le Marquis de Villers arrive enfin; mais sa main tremblante ne peut ouvrir la porte. M. Courot, Curé de Notre-Dame, âgé de plus de quatre-vingts ans, prend la clef & l'ouvre. M. le Marquis de Villers, M. Courot & M. Planter entrèrent seuls. M. Renoult, qui arrêtoit la multitude, reçut dans cet instant un coup de fourche; il le para avec son fusil; mais, malgré cette précaution, un des doigts de la fourche lui tomba sur la cheville du pied droit.

Durant cette longue & cruelle scène, M. Planter a été plusieurs fois en danger de perdre la vie; il n'a échappé à la mort que par un espéce de miracle, car il est impossible d'être plus maltraité. Il a eu les cheveux arrachés, plusieurs plaies à la tête, un coup de pique sous le menton, les jambes meurtries & une côte presque enfoncée. La maison de M. de Villers n'étant pas pour lui un asyle sûr, le Peuple voulant en enfoncer la porte, il s'est sauvé par-dessus les murs dans une maison voisine où il s'est réfugié sour les tuiles. Il est resté en cet état pendant quatre heures, perdant

beaucoup de ſang, perſonne n'oſant lui porter de ſecours, tant on appréhendoit qu'il ne fût découvert par la multitude qui continuoit à faire entendre ſes cris. Après ce long eſpace de temps, le tumulte commençant à s'appaiſer, M. Agède, dans la maiſon duquel il s'étoit réfugié, l'a fait deſcendre dans ſon appartement, & lui a donné tous les ſoins qui étoient en ſon pouvoir. Le lendemain, à midi, M. du Fort, Major du Régiment d'Aquitaine, ſon ami, eſt venu l'avertir qu'on alloit poſer un drapeau blanc à la Tour de Vernonet, ſans doute en ſigne de paix, & qu'il falloit profiter de ce moment pour fuir. Il l'a ſur le champ conduit chez le ſieur Langlois, Meſſager, qui heureuſement demeuroit vis-à-vis.

Nous l'avons trouvé dans un état beaucoup plus ſatisfaiſant que nous n'oſions l'eſpérer; il étoit levé, la bleſſure la plus dangereuſe qu'il ait reçue, eſt au côté droit; elle lui occaſionnent quelques oppreſſions & gêne ſa reſpiration. Il a évité la ſaignée, parce qu'il la craint, & qu'il eſt ſorti beaucoup de ſang de ſes plaies; il a pris d'ailleurs toutes les autres précautions d'uſage.

La converſation que nous avons eue avec lui, nous a pleinement confirmés dans l'eſtime que nous avoient donnée, pour ſa perſonne, les éloges qu'on nous en avoit faits à Paris & ſur la route; il n'y a qu'une voix ſur ſon compte de la part des honnêtes gens, qui atteſtent qu'il a rendu les plus grands ſervices dans le Pays. Nous avons admiré ſa candeur, & il a été tellement attendri en apprenant l'intérêt

que la Commune de Paris, l'Aſſemblée Nationale, & Sa Majeſté elle-même avoient pris à ſon ſort, que nous avons craint, un moment, qu'il n'en fût trop vivement affecté. Nous l'avons engagé à revenir à Vernon, & à nous donner des détails ſur les circonſtances & les Auteurs de l'aſſaſſinat. Il s'y eſt refuſé conſtamment; il nous a proteſté que, dans le moment même où on le frappoit, il avoit fait ſon ſacrifice, & avoit juré de ne jamais nommer ſes ennemis. Nous avons reconnu que nous ne pouvions exiger ſon retour à Vernon, ſans expoſer ſes jours, & il nous a donné par écrit la Déclaration ſuivante. J'y joindrai la copie d'une Lettre qu'il a écrite aux perſonnes qui travaillent ſous ſes ordres à Vernonet. Ces deux piéces, émanées de lui, vous feront connoître, mieux que tout ce que je pourrois ajouter, la pureté de ſon cœur & la beauté de ſon âme.

Copie de la Déclaration de M. Planter.

« Je, ſouſſigné, Jean-Michel Planter, Négo-
» ciant, demeurant à la Tour de Vernonet,
» déclare, ſur l'invitation réitérée à moi faite
» par M. Grandin, Repréſentant de la Com-
» mune de Paris, & M. d'Eſtimauville, Capi-
» taine de la Garde-Nationale de Paris, dans
» la Cavalerie, de me tranſporter à Vernon,
» que je ſuis hors d'état, quant à préſent, de
» m'y tranſporter. Je déclare, en outre, ne
» vouloir faire aucune plainte, ni déclaration
» judiciaire ni extrajudiciaire, concernant le
» malheur qui m'eſt arrivé à Vernon, le Mardi

» vingt-ſept du préſent mois, & que je perſiſ-
» terai toujours dans cette intention, avec
» d'autant plus de raiſon que j'avois perdu la
» tête, pendant tout le cours de la ſcène ».

« A Rouen, ce 30 Octobre 1789 ».

Copie de la Lettre écrite de Rouen par M. Planter, à MM. de Caſtillo, Bourdoncle, Verney & Hériſſon, travaillans ſous ſes ordres à Vernonet.

« Soyez tranquilles, Meſſieurs, ſur mon
» état; j'eſpère qu'au moyen des précautions
» qu'il faudra que je prenne, je recouvrerai
» la ſanté. Je prends la plus vive part à toutes
» les inquiétudes que vous avez eues pour vos
» perſonnes (1). C'étoit le ſeul objet qui me
» préoccupoit dans le fort de mon malheur.
» J'ai été aſſez heureux pour avoir été tran-
» quilliſé promptement à ce ſujet. Continuez,
» je vous prie, Meſſieurs, votre travail ſans
» interruption; je vous recommande, au nom
» de Dieu, la plus grande diſcrétion ſur tout
» ce qui s'eſt paſſé, ſe paſſe & ſe paſſera. Je
» vous exhorte à vous conduire avec prudence
» & modeſtie; ne vous relâchez point là-deſſus;
» ne vous laiſſez pas emporter par la paſſion
» échauffée ſouvent par les propos que l'on

(1) M. Bourdoncle a été d'abord emmené par la multitude avec M. Planter; mais il a trouvé moyen de ſe ſauver.

» entend; que la raiſon, la piété & la religion
» ſoient vos ſeuls guides. Je vous prie de com-
» muniquer ma Lettre à Louis & à Magdeleine;
» j'eſpère de leur attachement qu'ils voudront
» bien prendre en conſidération ma recomman-
» dation & qu'ils s'y conformeront. Adieu,
» Meſſieurs, que les principes d'honneur &
» de religion ſoient vos ſeuls guides; vous
» vivrez tranquillement au milieu du trouble
» & de l'adverſité ».

C'eſt un Citoyen auſſi recommandable qui a été calomnié, non-ſeulement par la multitude, mais encore par des Membres de ce Comité que nous avons trouvé exiſtant à Vernon, qui n'avoient pas craint de le dénonçer comme accapareur, parce que ſa principale occupation étoit de fournir des ſubſiſtances à la Capitale. Il en ſera ſans doute bien dédommagé par les témoignages publics que les bons Citoyens s'empreſſeront de lui rendre ſur ſa probité & ſon patriotiſme.

Je ſuis, avec l'attachement le plus ſincère,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant
ſerviteur & Collégue,

GRANDIN.

EXTRAIT des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Vernon.

Du Mercredi 4 Novembre 1789.

SUR la Représentation faite par un des Membres de l'Assemblée, que l'assassinat commis, le 27 du mois dernier; sur la personne de M. Planter, Négociant, établi à la Tour de Vernonet, a retenti à toutes les extrémités du Royaume; que cet événement, présenté peut-être de différentes manières, a pû produire de fausses impressions; qu'il étoit de l'honneur ainsi que de la justice de la Municipalité de Vernon de détruire;

L'Assemblée, délibérant, a reconnu à l'unanimité, que M. Planter fixé depuis plus de vingt ans dans ce pays, & dont le commerce consiste à faire convertir une grande quantité de bleds en farines, s'y est toujours conduit de manière à se concilier l'estime des gens de bien & des bons citoyens; que sa vie retirée présentoit le tableau des vertus les plus pures, que l'indigent étoit assuré de trouver un père en

lui, & qu'il eſt de notoriété publique, que dans tous les tems, & ſur-tout, pendant les rigueurs de l'hiver dernier, il a verſé des ſecours conſidérables dans le ſein des pauvres de ce pays;

Que, durant les glaces, qui rendoient infiniment difficiles les moyens de ſe procurer des farines, il a fait tout ce qui étoit en lui pour aider cette Ville, ſoit en lui en fourniſſant, ſoit en lui donnant des facilités pour s'en procurer;

Que depuis, la diſette ayant augmenté, M. Planter a procuré à différentes repriſes des grains à la Ville, & que, pendant un tems aſſez conſidérable, il a fourni des farines aux Boulangers, il la laiſſoit même à un prix, tel que le pain a été moins cher à Vernon que par tout ailleurs;

Qu'il a facilité nombre de fois aux Curés de la Paroiſſe de Nôtre-Dame & à l'Hôpital, le moyen de nourrir les Pauvres;

Que non-ſeulement il a fourni des ſubſiſtances à la Ville de Vernon, mais encore, il a alimenté pendant pluſieurs mois les environs, à plus de ſix lieues à la ronde, en faiſant diſtribuer preſque tous les jours de la farine aux Habitans des campagnes, qui accouroient en foule;

Que, s'il s'est trouvé des circonstances où les secours habituels qu'il procuroit dans ce pays, n'ont pas été aussi abondans qu'il le désiroit, c'est qu'il étoit gêné par la nécessité impérieuse de fournir à l'approvisionement de la Ville de Paris, qui l'avoit chargé de faire moudre les grains qu'elle achetoit au-dehors;

Que l'établissement de M. Planter a versé dans Vernon & Vernonet des sommes considérables, par le nombre de bras qui ont été employés pour la construction des bâtimens qu'il a fait faire, & de ceux qu'il occupe journellement pour son commerce.

L'Assemblée a vu, avec le chagrin le plus vif, qu'un homme aussi recommandable par ses travaux connus & utiles à ses Concitoyens, avoit été calomnié dans un Procès-verbal, dressé le jour de son assassinat, par le Comité provisoire qui existoit alors, & qu'on y cherchoit par des insinuations perfides, à diminuer l'odieux de l'insurrection du peuple en cette occasion.

Pour quoi, l'Assemblée désirant rendre un hommage authentique à la vérité, & aux vertus de M. Planter le juste tribut d'éloges qui leur est dû, a déclaré qu'elle

partage avec tous les Citoyens honnêtes de cette Ville, l'horreur dont les a pénétré l'attentat affreux commis ſur ſa perſonne, & aarrêté que deux expéditions de la préſente Délibération ſeront délivrées à MM. Rouſſeau & Grandin, Députés de la Commune de Paris, pour être par eux remiſes à l'Aſſemblée Nationale, & à l'Aſſemblée générale des Repréſentans de la Commune de Paris; ſigné *Tuvache*, Préſident; d'*Orvillier*, Secrétaire.

Copie de l'Arrêté de la Municipalité de Vernonet.

En l'Aſſemblée Municicipale de la Paroiſſe de S.-Nicolas de Vernonet, convoquée ſur l'invitation de MM. Grandin & Rouſſeau, Repréſentans de la Commune de Paris, & Députés à Vernon, tenue cejourd'hui 4 Novembre 1789, à l'effet de prendre des informations ſur les vie, mœurs du ſieur Planter, & ſur la conduite qu'il a tenue depuis qu'il eſt habitant de cette Paroiſſe;

M. le Préſident a expoſé à l'Aſſemblée les mauvais traitemens faits au ſieur Planter le Mardi 27 du mois d'Octobre dernier; chaun des Membres qui l'a compoſée, s'eſt empreſſé à juſtifier ſa conduite, & a reconnu que le ſieur Planter, depuis

qu'il a fait sa résidence à Vernonet, a mérité l'estime générale, & s'est toujours conduit en honnête Citoyen; que sa vie a été pure & sobre; qu'on n'a jamais entendu aucun propos qui ait pû attaquer ses mœurs; il a vécu d'une manière à édifier tout le monde, & par sa religion & par son assiduité aux devoirs qu'elle impose; il a été l'exemple de tous les gens de bien;

Sa générosité & ses bienfaits ont été sans bornes; il a obligé dans toutes les circonstances tous ceux qui ont eu recours à lui; il a aidé de ses Conseils ceux qui l'ont consulté, & le Pauvre a toujours trouvé en sa personne un secours contre son infortune & sa misère, il a même su prévoir leurs besoins.

L'Assemblée n'ignore pas que, dans tous les temps malheureux, & notamment l'hiver dernier, les pays circonvoisins n'ont existé que par le secours qu'il leur a fourni, en faisant vendre ses farines bises dans le lieu où abondoit une foule de Peuple qui venoit au moins de dix lieues. Malgré les propos que son état pouvoit exciter, il n'a pas cessé de soulager les malheureux; elle sait aussi qu'il occupe chaque jour un certain nombre

d'Ouvriers qui ſouvent ſeroient ſans ouvrage, & par conſéquent dans l'impuiſſance de gagner leur vie. Les rigueurs de l'hiver, l'inconſtance des ſaiſons ne ſon point un obſtacle aux rétributions aſſignées à chaque Ouvrier qui ſe trouve heureux de gagner ſon pain à ſon ſervice.

C'eſt avec douleur que l'Aſſemblée voit ſes bontés ſi mal recompenſées, & ſe rappelle les horribles traitemens qu'on a exercés à ſon égard; mais elle eſt extrême quand elle penſe que la ſcène tragique à laquelle ſa perſonne a été expoſée pourroit être un obſtacle à ſon retour.

Cependant, c'eſt avec les prières les plus inſtantes qu'elle demande que le ſieur Planter ſoit rétabli dans tous ſes droits, & revienne à la tête de ſes affaires pour faire le bonheur de ſon pays, & ſoulager la Capitale.

Fait & arrêté les jour & an que deſſus.

Signé, *Quartier*, *Gervais*, *&c.*

EXTRAIT du Procès-Verbal de l'Assemblée générale des Représentans de la Commune de Paris, de la Séance du Jeudi soir, 5 Novembre 1789.

MESSIEURS Rousseau & Grandin, Députés de la Commune de Paris à Vernon, sont entrés dans l'Assemblée ; ils ont rendu compte de leur mission. M. Planter soustrait à la fureur du Peuple, & presque rétabli de ses blessures ; les approvisionnemens de Paris mis en sûreté ; la Loi Martiale publiée à Vernon avec l'appareil le plus imposant ; le Comité établi contre le vœu de la plus saine partie des Citoyens, destitué ; les anciens Officiers Municipaux, qui avoient mérité la confiance publique, rappelés & réintégrés dans leurs fonctions ; un Conseil de Ville composé de Citoyens librement élus ; les Auteurs des troubles arrêtés & prêts à subir le châtiment du à leurs crimes ; l'ordre & le calme substitués au trouble & à l'agitation ; les mesures les plus efficaces prises pour le maintien de la tranquillité. Tel est le précis des principaux faits qu'ils ont mis sous les yeux de l'Assemblée. Ils lui ont fait connoître la conduite des Troupes qui ont été envoyées à Vernon.

M. Dières, nommé pour commander ces Troupes, M. Beauregard, M. Barré, M. d'Estimauville, Officiers de la Garde-Nationale, MM. de la Bazoche, les Officiers du Régiment

de Flandre & des Dragons des Trois-Evêchés, la Garde-Nationale, les Soldats, tous ont montré le plus grand zèle, & ont agi avec l'union qu'on pouvoit attendre de Citoyens réunis pour le même objet, & animés du même eſprit.

MM. Grandin & Rouſſeau ont terminé par lire deux Délibérations priſes par la Municipalité de Vernon & celle de Vernonet, relatives à M. Planter; & l'Aſſemblée, après en avoir entendu la lecture, reconnoiſſant que ces Délibérations prouvent de plus en plus combien l'attentat commis en la perſonne de M. Planter doit inſpirer d'indignation, a arrêté que ces deux Délibérations ſeroient imprimées & affichées.

MM. Rouſſeau & Grandin, en rendant juſtice à tous ceux qui ont concouru avec eux au rétabliſſement de l'ordre, oublioient de par;er d'eux-mêmes; mais une Députation de la Municipalité de Vernon ayant éte annoncée & introduite, elle a rendu un hommage public à leur zèle & à leur ſageſſe; ils ont fait tout ce qu'on pouvoit attendre de Députés nommés par l'Aſſemblée des Repréſentans de la Commune. Les Députés de Vernon ont remercié l'Aſſemblée, des moyens qu'elle a pris pour rendre la tranquilité à une Ville menacée des plus grands maux; & l'ont prié de vouloir bien continuer de leur donner des preuves d'une fraternité ſi précieuſe pour elle.

M. le Préſident a répondu au nom de l'Aſſemblée. « L'Aſſemblée s'eſtime heureureuſe » d'avoir pu empêcher les ſuites d'une émo-

» tion qui n'auroit pas manqué d'être fatale » à la Ville de Vernon. Jamais la Commune » de Paris n'emploiera ses soins & ses forces » que pour le bien public. Entretenir avec » toutes les Municipalités du Royaume, les » sentiments de la plus intime & de la plus « inviolable fraternité, est le plus ardent de » ses vœux. Cette union est le moyen le plus « certain pour assûrer le bien que l'Assemblée » Nationale & le Roi préparent de concert à » la Nation ».

Alors M. le Président a témoigné, au nom de l'Assemblée, à MM. Rousseau & Grandin toute la satisfaction qu'elle ressentoit de la manière dont ils avoient rempli une mission difficile & dangereuse, qu'ils avoient acceptée avec un dévoûment digne des plus grands éloges. Des applaudissemens universels leur ont fait connoître d'une manière encore plus particulière les sentimens de l'Assemblée.

Signé, *de Condorcet*, Président; *Bertolio*, *Vigée*, *Porriquet*, *Maugis*, *Benoist*, Secrétaires.

De l'Imprimerie de Lottin, l'aîné, & Lottin de Germain, Imprimeurs-Libraires Ordinaires de la Ville, rue S.-André-des-Arcs, (N° 27) 1789.